



Se dénoncer pour travail au noir

Par aaffctz

Bonjour,

Après des années de galère à mon compte, des soucis de santé (burn out) et une situation personnelle bien dégradée, je me retrouve de justesse (et en m'étant démené pour les avoir) avec juste les minima sociaux (RSA et ALS).

Malgré quelques heures (moins de 40) de travail par mois grâce à une Entreprise d'Insertion, j'ai du mal à faire face, combler mon découvert et rembourser quelques dettes, notamment aux amis et membres de ma famille qui ont pu me soutenir chacun en fonction de ses moyens.

J'ai alors cédé à la tentation d'un chantier de peinture au noir que m'a proposé un couple de retraités aisé, dans les communs d'une maison comprenant plusieurs logement en location pour étudiants.

D'une description minimale des travaux à faire a découlé un montant pour 25 heures de travail.

Flatté et mis en confiance par le couple, des petites choses se sont ajoutées en termes de tâches supplémentaires, portant le chantier à plus de 40 heures que j'ai faites dans la confiance d'être rémunéré en conséquence.

Mais à la fin, il n'a plus été question d'équité entre nous puisqu'ils ont refusé de reconnaître la plus value apportée au prétexte que j'ai accepté les tâches supplémentaires sans renégocier le tarif global.

En réponse à ma requête, ils m'ont envoyé un recommandé avec AR, me demandant mon n° de sécu... pour "régulariser ma situation par le biais de Chèques Emploi Service Universels (sauf que les travaux de peinture sont interdits dans ce cadre)

Bref, après avoir des années refusé le travail illégal, pour une fois que je cède, non contents d'avoir profité de ma situation fragile, ce couple me demande de faire quelque chose qui me mettra officiellement dans une situation encore pire.

Quitte à perdre le peu de mes droits, aurais-je intérêt à aller me dénoncer moi-même en comptant sur la clémence de l'administration face à mon repentir ?

Merci d'avance pour votre réponse.